

# Johnny retenu à l'hôpital

## ROCK

Après sa chute sur un yacht la semaine dernière, le chanteur reste hospitalisé jusqu'à vendredi pour une série de tests de santé.

JOHNNY « piaffe », « râle », mais il a fini par se résoudre au repos forcé, selon son producteur et ami Jean-Claude Carnus, lui est recommandé par son entourage. Invité hier à se reposer « trois ou quatre jours de plus » à l'hôpital américain, le rocker ne devrait s'envoler que dimanche vers l'île de Saint-Barth où il prévoit de passer des vacances en famille. Peu enthousiaste à l'idée de retarder son départ, il aurait cédé aux assurances de sa tournée d'adieu qui, selon plusieurs sources, menaient de ne pas couvrir les 51 dates à venir du *Tour 66*.

Imprévue, cette cure de repos fait suite à plusieurs mois de dis-

cussions feutrées entre l'artiste et le courtier parisien qui représente les sept grandes compagnies – dont la Lloyd's de Londres, le français Axa et le belge Vander Haegen – engagées dans la première partie de sa tournée. Dès avant son lancement, une clause du contrat d'assurance prévoyait expressément que Johnny Hallyday – désigné sobrièvement dans ce document comme « l'artiste principal » – subisse plusieurs examens médicaux dont un bilan sanguin et un test d'effort... Le nom du médecin mandaté par les assureurs, un angiologue parisien spécialisé dans le suivi des stars, était précisé dans le contrat. Noir sur blanc, il était aussi stipulé que la couverture médicale n'entrerait en vigueur qu'après réception par les assureurs des certificats médicaux.

Enfin, un alinéa interdisait à Johnny Hallyday de pratiquer « sport

aérien, saut à l'élastique, saut à parachute, ski acrobatique et tremplin » – tout comme il avait été déconseillé de participer à un concert au Parc des Princes.

## Inquiétude depuis la mort de Michael Jackson

Compte tenu de l'ampleur de la tournée, le pool d'assureurs n'a à l'origine accepté de s'engager que jusqu'au mois de juillet. « On peut d'ailleurs comprendre cette prudence dans la mesure où les capitaux engagés pour cette première série de dates atteignaient 20 millions d'euros, explique Jean-Claude Carnus. Le problème, c'est qu'ils ont commencé à se faire du souci après la mort de Michael Jackson. Du coup, nous avons reçu une visite de leur médecin attitré qui, le 4 juillet au soir, a souhaité que Johnny se soumette à un nouveau bilan de

santé. Dans un premier temps, celui-ci a refusé plutôt vertement. Puis, après sa chute sur un yacht la semaine dernière, il a compris qu'il était dos au mur et qu'il lui fallait céder. »

Comprenant de nombreux examens, le check-up pratiqué à l'hôpital américain aurait livré des résultats « rassurants » qui, selon l'entourage du chanteur, auraient déjà été communiqués aux compagnies d'assurances. « La suite de la tournée, qui doit être couverte à hauteur d'environ 10 millions d'euros, n'est donc pas menacée », assure encore Jean-Claude Carnus. À ce jour, Johnny Hallyday serait couvert pour la totalité des risques – sauf refus de se produire, prise de drogue et consommation d'alcool. A en croire son entourage, l'annulation d'une seule date du *Tour 66* coûterait environ 2 millions d'euros.

MATHEU DELAHOUSSE  
et CYRILLE LOUIS

# Des rock stars sous surveillance renforcée

Les assurances stipulent que les artistes doivent éviter les sports extrêmes et surtout se soumettre au contrôle médical. L'âge fait bondir les primes.

LA RANÇON de la gloire, dans les assurances, se paie en prime exorbitante, en recommandations de prudenances infinies et sous une surveillance médicale de plus en plus étroite. « L'âge, la santé, les activités et les loisirs... Les assureurs gèrent ces contrats comme tous les autres. Ils veulent limiter le risque au maximum », grince un avocat qui négocie les intérêts de grands artistes français. « Que voulez-vous, rétorque un courtier, le risque qu'une tournée de plusieurs millions d'euros s'annule pour cause de maladie n'est pas le même s'il s'agit de Johnny Hallyday ou des chœurs de l'Armée rouge ! »

La tête d'affiche concentre donc toutes les craintes : décès, maladie, blessure, voire incarcé-

ration ! Tout est pris en compte dans les contrats qui sont à chaque fois de courte durée. Ils sont signés pour les quelques mois qui correspondent à la tournée ou au tournage.

## « Henri Salvador était devenu inassurable »

« La prise en compte des aspects médicaux est désormais systématique », explique Alain Clavier, avocat spécialisé. « Lorsqu'on envisage de faire monter sur scène un chanteur de plus de 80 ans, il est évident que les compagnies d'assurances se montrent plus dures au moment de négocier les clauses du contrat, résume Pierre-Alexandre Vertadier, directeur général de la société T33 et producteur de Mylène Farmer. Parfois, on est même réduit à prendre le risque de ne pas assurer un artiste parce que les taux exigés sont totalement prohibitifs. C'est un peu ce qui est arrivé pour les derniers concerts d'Henri Salvador qui, à la fin de sa vie, était devenu inassurable. »

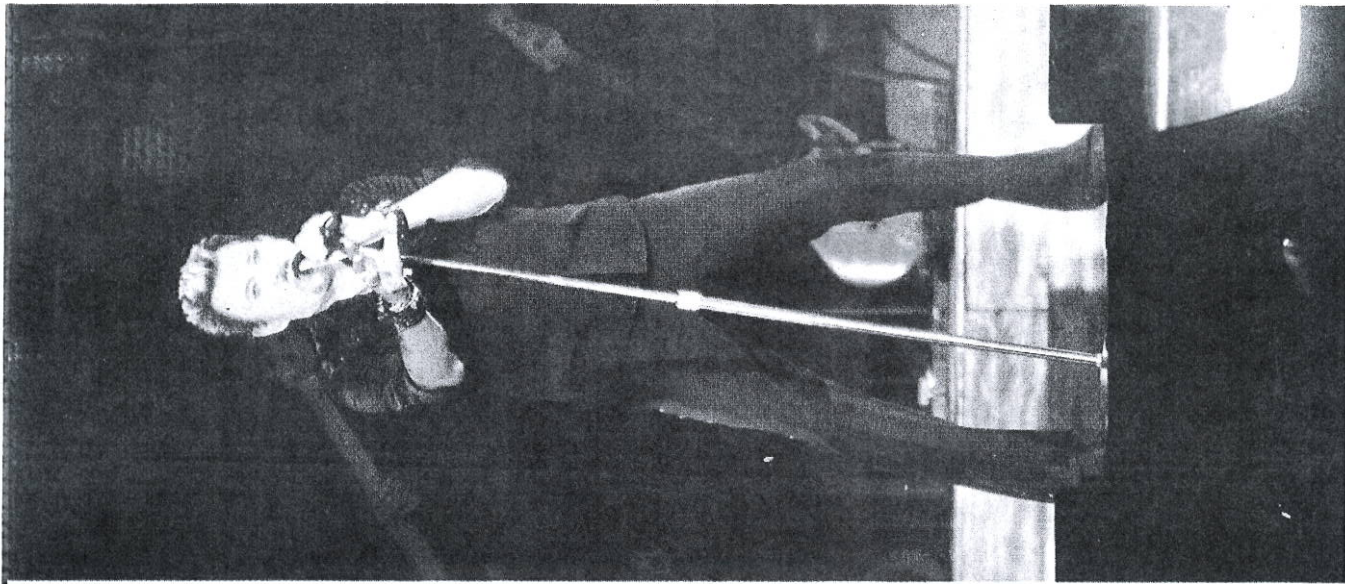
Les artistes « à risques » ne sont pas seulement les plus âgés. Récemment, un acteur réputé pour sa passion contradictoire pour la moto et l'alcool avait été prévenu qu'en cas d'accident à deux-roues, l'annulation de ses tournages ne serait plus couverte. Le contrat d'un chanteur d'opéra a stipulé que les vacances dans un pays humide ou trop froid étaient prosrites. Un pianiste a eu conscience de ne s'adonner ni au bricolage ni au jardinage ! « Les dispositions sont purement contractuelles, observe l'avocat Jean-Yves Liénard. Alors, assureur et assuré négocient absolument ce qu'ils veulent dedans. Si on veut, on peut dire qu'il en bleu pour être assuré. Ou, ce qui est plus logique, qu'il ne doit pas aller au ski l'hiver pour ne pas risquer une entorse... »

Seuls les caprices ne sont pas assurés. Le belge Frédéric de Haan, d'un cabinet spécialisé à Bruxelles, l'an dernier, a refusé de

couvrir un concert de Michael Jackson. La raison ? La santé d'abord, mais surtout un mauvais souvenir. Le chanteur avait reporté un concert en 1997 à Ostende, se disant « trop ému par la mort de Lady Di pour chanter ». Cet assureur belge tient aujourd'hui à relativiser les exigences médicales imposées par contrat : « On leur demande seulement, le temps de leur tournée et de sa préparation, de vivre comme de bons pères de famille ! », s'amuse-t-il, convaincu que les artistes se prêtent au jeu tant l'annulation d'un concert ou d'un tournage représente pour eux aussi une catastrophe.

Reste deux questions en suspens : la vie de bon père de famille est-elle compatible avec l'existence des rock stars ? Et à quelle surveillance médicale les artistes devront-ils se soumettre quand la science génétique permettra, à la maladie près, de connaître les risques qu'ils encourent ?

M. D. et C. L.



Johnny Hallyday (ici lors du concert au pied de la tour Eiffel, le 14 juillet), serait aujourd'hui couvert pour tous les risques – sauf refus de se produire, prise de drogue et consommation d'alcool. Sipa